

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020**

Convocation le 08 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Étaient présents :** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Était excusé :** Laurent LAGARDE

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS

**SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR**

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

Monsieur Le Maire informe les membres de l'organe délibérante, qu'il conviendrait, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, de supprimer l'emploi de rédacteur de la collectivité actuellement fixé à 17h30mns par semaine pour le motif suivant :

- Démission de l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VU l'avis du Comité technique en date du 12 mars 2020
- **ADOpte** la proposition du Maire
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'application des décisions prises.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**A CARNAC-ROUFFIAC, le 12 juin 2020**

**Le Maire,**

**Mathieu MOLINIE**

Fait et délibéré en séance publique,  
 les jour, mois et an que dessus

Cet acte a été publié le 16/06/2020

Le Maire,  
 Mathieu MOLINIE

